

LES SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PUBLIQUES - PUM 2050 SOUTENIR LES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS DANS LA PLANIFICATION URBAINE DE MONTRÉAL

24 septembre 2024

QUI SOMMES-NOUS?

Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (SMAQ) est un organisme à but non lucratif fondé en 2018. L'association représente les salles de spectacles indépendantes à travers le Québec, incluant 15 sur l'île de Montréal. Les membres de SMAQ sont très diversifiés en termes de modèles d'affaires, de sources de revenus et de direction artistique, reflétant la richesse et la diversité du paysage culturel québécois.

Le réseau représente la majorité des spectacles professionnels musicaux à travers la province (+80%)!





PLAN DE LA PRÉSENTATION



Identifier les menaces existentielles touchant les lieux de diffusion indépendants.



Exposer les **répercussions directes** qu'une inaction pourrait engendrer sur l'ensemble de l'écosystème culturel montréalais.



Proposer des **recommandations concrètes** pour répondre à ces enjeux et préserver ces espaces essentiels.



MENACE #1 : RÉGLEMENTATIONS FLOUES ET INADAPTÉES

Règlements sur le bruit

La réglementation sur le bruit est inadaptée et de nature subjective. Les lieux de diffusion montréalais en viennent à être exposés à des amendes et des restrictions difficiles à respecter.

Zonage

Les restrictions en matière d'aménagement urbain rendent l'obtention d'un permis de salle de spectacles difficile, complexe et dispendieux. Ces contraintes compliquent l'ouverture et le maintien des lieux de diffusion montréalais.



MENACE #2 : FRAGILITÉ FINANCIÈRE



Coûts d'exploitation en hausse constante

Les coûts d'exploitation — loyers, salaires, infrastructure — ont augmenté de manière disproportionnée (plus de 40 % en trois ans).



Soutien public insuffisant

Le sous-financement public chronique que font face les lieux de diffusion indépendants renforce leur précarité économique et compromet la mission culturel de ces lieux.

MENACE #3: PRESSIONS IMMOBILIÈRES ET SPÉCULATION



Spéculation immobilière

La spéculation immobilière, en particulier dans des arrondissements en plein gentrification, entraîne une hausse artificielle des valeurs foncières, incitant des investisseurs à acheter des propriétés dans l'espoir de réaliser un profit rapide, ce qui fragilise les petits acteurs culturels.

Augmentation des loyers

Les loyers augmentent rapidement (jusqu'à +30%), rendant les espaces inabordables pour les exploitants de salles, menaçant ainsi leur viabilité.

Manque de protection

Contrairement à d'autres grandes villes, Montréal ne dispose pas de mécanismes pour protéger les lieux culturels contre la spéculation immobilière. Il n'existe ni fonds d'investissement dédiés ni zones de protection culturelle.



LES RÉPERCUSSIONS DE L'INACTION (1/3)

01. Érosion du lien culturel francophone

- Les salles de diffusion indépendantes jouent un rôle clé dans la promotion des artistes francophones, notamment émergents, en présentant plus de 80% des spectacles musicaux professionnels québécois.
- Affaiblissement de la diversité culturelle et augmentation de l'influence des contenus internationaux.

02. Désintégration de l'écosystème musical montréalais

- Les salles de diffusion indépendants offrent une première plateforme essentielle pour les artistes, technicien·ne·s et professionnel·le·s du milieu musical pour acquérir de l'expérience et se faire connaître.
- Leur disparition priverait toute une chaîne de valeur musicale de ces ressources, fragilisant l'ensemble de l'industrie musicale montréalaise.



LES RÉPERCUSSIONS DE L'INACTION (2/3)

03. Représentation des communautés marginalisées

- Espace crucial pour l'expression des artistes issus de la diversité culturelle et de la communauté LGBTQ+.
- Leur fermeture diminuerait la représentation artistique et culturelle à Montréal.

04. Affaiblissement de la cohésion soci

- Ces salles sont des lieux de rencontre qui renforcent les liens sociaux dans une ville aussi diverse que Montréal.
- Leur fermeture augmenterait l'isolement social et la fragmentation communautaire.

Selon un récent sondage de la *Canadian Live Music Association*, **86 % des Canadiens estiment que la musique live améliore leur bien-être social et mental.**



LES RÉPERCUSSIONS DE L'INACTION (3/3)

05. Perte d'espaces d'inclusion et d'innovation artistique

- Les lieux de diffusion indépendants permettent aux artistes d'expérimenter et de développer des projets novateurs.
- La fermeture de ces lieux entraînerait une perte d'espaces pour la création novatrice, affaiblissant la réputation de Montréal en tant que pôle culturel dynamique.

06. Impact économique sur les quartiers

- Ces lieux génèrent des revenus pour les commerces locaux grâce à l'afflux de spectateurs et de visiteurs.
- Leur fermeture entraînerait un déclin de l'économie locale et diminuerait l'attractivité des quartiers.



LES RECOMMANDATIONS DES SMAQ EN EN VUE DU PUM 2050



RECOMMANDATION #1: MODERNISATION DES NORMES EN MATIÈRE DE BRUIT

- Moderniser les normes de bruit en tenant compte des réalités des quartiers mixtes et des activités culturelles, notamment dans des arrondissements comme le Plateau-Mont-Royal.
- Impliquer des experts en acoustique pour définir des seuils de décibels clairs et mesurables pour garantir un cadre légal clair.
- Lancer un projet pilote pour développer des politiques détaillées et assurer une meilleure cohabitation entre les résidents et les lieux culturels.



RECOMMANDATION #2 : ADOPTER LE PRINCIPE DE L'AGENT DE CHANGEMENT

Le principe de l'agent de changement repose sur l'idée que l'entité qui introduit une modification dans un environnement existant est responsable de s'adapter aux conditions en place.

Par exemple :

- Si un nouveau bâtiment résidentiel est construit dans un quartier culturel, le promoteur doit prendre des mesures pour atténuer les nuisances sonores (insonorisation, fenêtres spécifiques) causées par les activités nocturnes déjà présentes.
- De la même manière, si un lieu culturel s'installe dans un quartier résidentiel, il doit prendre les dispositions nécessaires pour ne pas déranger les habitants existants.



RECOMMANDATION #3 · SIMPLIFICATION DE L'OBTENTION DES PERMIS DE SPECTACLE

- **Guichet unique** : Création d'un point de service centralisé pour toutes les démarches administratives liées aux salles de spectacle.
- Harmonisation des critères: Unification des exigences à travers la ville pour simplifier et accélérer le processus d'obtention des permis pour les petites salles culturelles.
- Accélération des procédures : Réduction des délais de traitement grâce à une meilleure coordination entre les services municipaux.
- Soutien aux nouveaux projets : Faciliter l'ouverture et la régularisation des salles dans des zones à forte activité culturelle.



RECOMMANDATION #4 : SOUTIEN À L'ACQUISITION DES LIEUX DE DIFFUSION INDÉPENDANTS

- Création d'un organisme dédié: Mise en place d'une structure en partenariat public-privé pour acquérir les immeubles abritant des salles de diffusion indépendantes.
- Sécurisation à long terme : Stabilisation des coûts d'exploitation pour protéger les salles contre les pressions immobilières.
- Fonds d'investissement : Établissement d'un fonds pour le rachat et la gestion des immeubles, en partenariat avec la Ville de Montréal, des OBNL, d'autres paliers gouvernementaux et des acteurs privés.





LES SCÈNES DE MUSIQUE ALTERNATIVES DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PUBLIQUES - PUM 2050

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

24 septembre 2024